

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1725/SG/CG approuvant une délibération fixant le taux de cotisation S.M.I. pour les employeurs «professionnels »

n° 72-1725/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
20 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 5-72/SMI du 13 novembre 1972 du Conseil d'administration du Service médical interentreprises fixant, à compter du 1er janvier 1973, le taux de la cotisation due au Service médical interentreprises par les employeurs « Professionnels » à 1 % des salaires plafonnés à 200.000 FD par mois et par salarié.